L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 3 DÉCEMBRE 1886.

## PETITES ANNONCES.

### DEMANDES.

ON demande—Un associé en commandite ayant un capital de $800 à $1000, pour l'exploitation d'un genre d'affaires sûres. S'adresser V. H., à ce bureau. 3déc—3f

UNE Dame catholique, avec de bonnes références, offre de prendre chez elle un ou deux enfants âgés de 4 ans ou plus, pour en prendre soin et s'occuper de leur éducation. Dans la famille on parle avec perfection l'anglais, l'espagnol et le français. S'adresser à la "Lettre A", au bureau de ce journal. On s'entendra pour les prix. 27nov—15f

### PERDU.

PERDU—Un chien d'arrêt puce et blanc, nom propriétaire sur collier. Récompense payée No 337 Esplanade. 3déc—3f

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Mme A. D. Trahan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No 17,724—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 déc—3 7 12.

**Succession de Benjamin Conyers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No 5,643—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le 4me compte provisoire présenté par Wm B. McLean, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 déc—3 7 12

**Succession de Mme Abolonia Howard, femme de Philip Perrin.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans No 17,291—Division E—Attendu que P. S. Wiltz jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Abolonia Howard, femme de Philip Perrin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 déc—3 7 12

**Succession de Stephen Zacharie et Anne Waters Zacharie.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans, No 19,480—Division — Attendu que Stephen Zacharie Kelf a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feus Stephen Zacharie et Anne Waters Zacharie, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er déc—1 5 10

**Succession de Claude V. Andry.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans. No 6,809—Division D—Attendu que Hildère Albert Andry a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Claude V. Andry, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1 déc—1,5,10

**Succession de Louisa Herbez, femme de Charles Fabbrone.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,917—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme J. B. Rossi, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 nov—28—3 7 déc

**Succession de William R. Whitaker.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 19,480—Division — Attendu que Mme Veuve Wm R. Whitaker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William R. Whitaker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 nov—28—3,7déc.

**Succession de Mme Henriette Dolhonde.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No 19,407—Division B—Attendu que Forrester Dolhonde a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Henriette Dolhonde décédée intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 nov—27 1er 5 déc

**Succession de John Miller.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No 19,468—Division C—Attendu que P. S. Wiltz Jr. administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Miller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier
27nov—27—déc 1 5

**Succession de Robert Moores et Cora A. Moores, née Cowand, sa femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans. No 9,784—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jesse C. Moores, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 nov—24 28 déc 3

**Muller Frères vs leurs créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,033—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jno. M. Bonner, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 nov—24 28 3 déc

**Succession de Samuel Moore.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,550 Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Matilda M. Moore, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 nov—26 déc 1 5

**Succession de C. Ullmann et femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No 18,153—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Blank, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 nov—26—1 5 déc

**Successions de Martin J. Nugent, Mary McDowel Nugent et Vincent N. Nugent.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,421—Division A—Attendu que Hillary M. Nugent a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus Martin J. Nugent, Mary McDowel Nugent et Vincent Nugent, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26nov—26—1er 5 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 16me jour de novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Joséphine Cassidy vs James Francis Hogan, son mari—No 18,921.

Sur motion de MM. Jonas & Nixon, avocats de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve, la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 3 nov. 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Joséphine Cassidy femme de James Francis Hogan, et contre le dit défendeur James Francis Hogan, son époux décrétant une dissolution de communauté d'acquets et gains existant entre eux, et que la plaignante, Joséphine Cassidy Hogan, ait le droit de conduire et d'administrer ses biens obtenus par la séparation. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que le défendeur, James Francis Hogan, soit condamné à payer à la plaignante, Joséphine Cassidy, sa femme, la somme de $600, avec intérêt à 5 p % à partir du 1er janvier 1883 jusqu'à parfait paiement, avec lien et privilège accordés par la loi aux femmes mariées et les frais du procès. Jugement rendu le 16 novembre 1886. Jugement signé le 23 novembre 1886.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-troisième jour de novembre, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26—26nov déc 1124

---

## Athénée louisianais.

**Concours littéraire de 1886.**

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 22 juin 1886 jusqu'au 25 février 1887, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:
NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DE LA CONCURRENTE.

Pour les hommes:
LAFAYETTE EN AMÉRIQUE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

---

## Crecent Insurances Company.

**67 et 69, rue du Camp,**

NOUVELLE-ORLÉANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

**CAPITAL EN ARGENT....$400,000**

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixes de gré à gré, retenues contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN....Président
CHAS. H. DOLSEN....Vice-Président
CHAS. E. RICE....Secrétaire

**Directeurs:**

| | |
|---|---|
| Joseph Bowling, | James T. Rodd, |
| Geo. W. Sentell, | Sam'l H. Kennedy, |
| W. B. Conger, | Alfred Moulton |
| C. Marinoni, | W. R. Lyman, |
| Harry L. Flash, | Chas. H. Dolsen, |
| J. J. Reiss, | S. C. Coulon, |
| Lucien Delery, | Charles Newman |
| N. D. Wallace, | M. Gillis, |
| R. F. W. Bachman, | C. K. David, |
| Wm. Garig, | A. Rosenfield, |
| John D. Fisher, | Chas. A. Rice |
| Joseph Hohn, | Charles M. Whitne |
| | D. R. Calder. |

**Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.**
10 juil 86—1 an

---

## COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'

49........Rue Carondelet........49

Capital........$700,000
Surplus........70,443

ED. A. PALFREY........Président
R. M. WALMSLEY........Vice Président
THOS. F. WALKER........Secrétaire

**Succursales:**
M. W. A. Vallott, No ... Ste-Anne est autorisé à prendre des risques d'incendie pour cette compagnie.
T. F. WALKER, Secrétaire.
20août—6m

---

## Compagnie d'Assurances du Sud,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

**Troisième Etat de Situation.**

Conformément aux exigences de sa charte, la compagnie présente l'exposé suivant de ses affaires de l'année expirant le 31 Décembre 1885:

PRIMES REÇUES.

| | | |
|---|---|---|
| Sur risques d'incendie | $247,415 87 | |
| Sur risques de rivière | 10,108 89 | |
| Sur risques de mer | 9,398 08 | |
| | | $266,922 84 |
| Ajoutez: Primes non échues de 1884 | | 49,279 56 |
| Total primes | | $316,202 40 |
| Ajoutez: Intérêt et escompte | $20,543 51 | |
| Sauvetage | 119 60 | |
| | | 20,663 11 |
| Total recettes | | $336,865 51 |
| Déduisez: Pertes payées sur incendies | $100,803 74 | |
| Pertes payées sur rivières | 231 67 | |
| Pertes payées sur mer | 4,509 43 | |
| Total pertes payées | $114,544 84 | |
| Primes remboursées et réductions | 70,564 62 | |
| Réassurances | 10,353 94 | |
| Taxes et licences | 5,279 45 | |
| Frais—Bureau, agences, Bureau des Réassureurs, appareils Babcock et Corps de Sauvetage, loyer, annonces, etc. | 26,657 58 | |
| | | 227,400 43 |
| | | $109,465 08 |
| Réserves pour les primes non échues | $60,589 31 | |
| Réserve pour pertes réglées et non réglées | 20,823 35 | |
| Divers comptes non soldés de Décembre 1885 | 1,314 93 | |
| Reliquat | 26,737 49 | |
| | | $109,465 08 |

ACTIF
Aux cotes du marché.

| | |
|---|---|
| Comptant en caisse | $86,171 60 |
| $40,000 Bons des Etats Unis 4 pour cent | 49,200 00 |
| 120,000 Bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans, (émission Crossman) | 126,000 00 |
| 50,000 Bons à prime | 49,000 00 |
| Prêts sur nantissements payables sur demande | 47,677 37 |
| Prêts sur première hypothèque, immeubles en ville | 6,653 32 |
| 100 actions de la Compagnie d'assurance Home de la Nlle-Orléans | 2,400 00 |
| 50 actions de la Compagnie du chemin de fer Crescent City | 3,750 00 |
| 1 action de la Bourse aux Produits de la Nlle-Orléans | 100 00 |
| Un bon de la Compagnie de Pompiers de St Bernard | 50 00 |
| Primes en voie de perception | 35,939 51 |
| Meubles, installations, coffres, mappes, etc. | 2,000 00 |
| | $408,941 80 |

| | |
|---|---|
| Actions-capital payées | $300,000 00 |
| Dividendes non réclamés | 3,645 38 |
| Réserve pour les primes non échues | 60,589 31 |
| Réserves pour les pertes réglées et non réglées | 20,823 35 |
| Réserve pour divers comptes non payés de décembre 1885 | 1,314 93 |
| Fonds de réserve | 3,356 80 |
| Surplus (non compris l'intérêt-dividende de juillet 1885) | 19,212 03 |
| | $408,941 80 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Actions-capital payées | $300,000 00 |
| Dividendes non réclamés | 3,645 38 |
| Réserve pour les primes non échues | 60,589 32 |
| Réserves pour les pertes réglées et non réglées | 20,823 5 |
| Réserve pour divers comptes non payés de décembre 1885 | 1,314 93 |
| Fonds de réserve | 3,356 80 |
| Surplus (non compris l'intérêt-dividende de juillet 1885) | 19,212 03 |
| | $408,941 80 |

L'exposé ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait sous serment et signé pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 14 janvier 1886.
M. T. DUCROS, Notaire,
138 rue Gravier.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 janvier 1886.
A une assemblée de la Direction de cette Compagnie, tenue le 12 de ce mois, il a été unanimement résolu de payer sur demande, des profits de l'année 1885, le dividende-intérêt semi-annuel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital faisant HUIT POUR CENT en 1885.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

---

# L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

## ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

EDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Trois mois | 75 |

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

# L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 - CHARTRES - 73

---

# GROS LOT

# $150,000

# L.S.L.

# Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

# UNE FORTUNE

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE M.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

# Nlle-Orléans,

MARDI, 14 DECEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à $522,500.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS

| | | |
|---|---|---|
| 1 Gros lot de | $150,000.. | $150,000 |
| 1 .. .. de | 50,000.. | 50,000 |
| 1 Lot de.... | 20,000.. | 20,000 |
| 2 Lots de.... | 10,000.. | 20,000 |
| 4 Lots de.... | 5,000.. | 20,000 |
| 20 Lots de.... | 1,000.. | 20,000 |
| 50 Lots de.... | 500.. | 25,000 |
| 100 Lots de.... | 300.. | 30,000 |
| 200 Lots de.... | 200.. | 40,000 |
| 600 Lots de.... | 100.. | 60,000 |
| 1000 Lots de.... | 50.. | 50,000 |

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $300 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit........ 30,000.
100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit........ 20,000.
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit........ 7,500

2,279 Lots s'élevant à........$522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entraites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

---

## ANNONCES JUDICIAIRES.

**VENTES PAR LE SHERIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.
**Vente par le Shérif de Propriété de valeur améliorée, formant le coin nord des rues Douane et Bourgogne.**

**Alexander Hill vs L. C. Rondeaux.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,037—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les privilèges et tout ce qui y appartient, située au coin nord des rues Douane et Bourgogne, dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant quatre-vingt pieds de face à la rue Douane sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Bourgogne—mesure française—plus ou moins, et composée des lots désignés par les numéros un, deux et sept, d'après un plan annexé à un acte de vente passé pardevant G. R. Stringer, notaire en cette ville, le 27 mars 1822, étant la vente d'un terrain contigu à la dite portion de terre par John Clay à Evariste Blanc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 nov—déc 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.
**Succession de Vve Antoine Meleoparre.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,054—Division E—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 5 mars 1886 et signé le 12 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 24 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre située dans cette paroisse, à main droite du chemin Gentilly, à une distance d'environ neuf à dix milles de cette ville, ayant cinq arpents de face sur environ dix-huit arpents de profondeur—divisée en cinq morceaux ou lots désignés par les Nos 72, 74, 76, 78 et 80, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 8 mars 1859 et déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire.

Acheté de Mme Mary Parker, conformément à un acte pardevant Michael Hahn, ex-notaire public le 6 octobre 1862. (Enregistré au bureau des Aliénations, Livre 87, Folio 547.)

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 nov—23,30—7,14 20,24

**Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.**
—Succession de—
Mme Julia P. Abbott—No 16,762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cecily de G. McCaw, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, Jr., Eloise C. McCaw et Chesley Abbott M Caw—

Attendu que, John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner les raisons dans les trente jours à partir de la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de Cour,
JULES VIENNE,
Député Greffier.
12nov—1f p s p 30j

**VENTES PAR LE CONSTABLE.**

**J. M. Cugno contre François Claudeu.**

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orleans, No 6,657—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 6 décembre 1886, à 11 heures A. M.—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
25nov—25 30—6 déc

## AVIS AUX CREANCIERS.

**Nicolo A. Lucaze et George E. Lucaze individuellement vs leurs créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,051—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Attigues, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 nov—30—déc 4 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—James Lewis vs. Ses Créanciers.—No. 19,248—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire James Lewis soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville le LUNDI, 6me jour de décembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 23 novembre 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
23 nov—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Drake et Marks, F. H. Drake & S. Marks vs. leurs Créanciers—No 19,266.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la maison Drake et Marks et Frank H. Drake et Sumpter D. Marks, individuellement, et comme membres de la susdite maison, soit acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée devant Fred Zengel, notaire en cette ville, le SAMEDI, 20me jour du mois de novembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de s'entretenir des affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. En attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre leurs biens soient interrompues.
Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Copie exacte,
JAS. D. RANKIN, Sous Greffier.
12 nov—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—A. J. Warda Sons et als vs. leurs créanciers—No 19,209—Division A—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés des pétitionnaires de la raison sociale de A. J. Warda Sons et Harmon Ward et Frederick Ward individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bussière Rouen, notaire en cette ville, SAMEDI, le 4ème jour de décembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 nov—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—W. M. Mayewski vs. ses créanciers.—No 19,810, Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, MARDI, le 14 de décembre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et que Armand Pilié soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents non domiciliés dans cet Etat, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, Lne., 11 novembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 nov—3f au 14 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.
**Succession de Isaac Smith Hyams.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8,972—En vertu d'un ordre de vente en date du 3 novembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

L'intérêt du cinquième indivis dans une certaine portion de terre située dans le sixième district de la ville de la Nlle-Orléans, autrefois paroisse de Jefferson, et connue comme lot No un de la section dix, treizième township, et du range onze est et section huit du township treize au sud du range onze est et section huit du township treize, range sud onze est, excepté pour vingt deux 19/100 acres de la partie supérieure de la section huit déjà vendus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12nov—12 19 26 déc 3 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Kershaw & Co. vs leurs créanciers—No 19,313. Division C.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Henry Kershaw & Co., composé de Henry Kershaw, Charles E. Kershaw et E. T. Duckert et chacun individuellement soit convoquée pardevant Frederick Zengle, notaire en cette ville, JEUDI, le 16me jour de décembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur l'application pour un répit, et qu'avis de la dite réunion soit dûment donné aux dits créanciers de Henry Kershaw & Co., et que les créanciers soient notifiés d'assister à cette réunion et que E. Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 novembre 1886.
[Signé] W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 nov—

---

## ANNONCES JUDICIAIRES.

**VENTES PAR LE SHERIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.
**Léon M. Carter vs Marion Booth et James O. Burrows.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,166—En vertu d'un ordre de vente en date du 2 décembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 4 décembre 1886, à 10 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A mon entrepôt, No 201 rue de Chartres, près de la rue Ste Anne.

Un lot de décors de théâtre, costumes, vêtements, deux malles et divers, etc., conformément à un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire et dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 déc—3,4

ANNONCE JUDICIAIRE.
**Patrick Blaney vs John V. Sherlock.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,081—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District, désigné par le No 13, dans l'ilet No 2 borné par les rues Céleste, St-James, Tchoupitoulas et Levée sur un plan en date du 5 mars 1807, en l'étude de P. Pedesclaux, alors notaire, lequel lot de terre, conformément à un plan et certificat de voyer, signé par J. A. D'Hémécourt annexé à un acte exécuté pardevant Abel Dreyfus, mesure, au pied, américain, soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue St-James cent cinquante neuf pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue New Levee, cent cinquante neuf pieds neuf pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas et soixante trois pieds onze pouces et deux lignes de largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 nov—3 10 17 24 28 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.
**Vente de deux terrains de valeur rue Erato, entre Baronne et Carondelet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus comme le "Geddes Hall"**

**François Tujague vs. George D. Geddes.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,218—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 24 décembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville désignés par les Nos 2 et 3 dans l'ilet borné par les rues Erato, Baronne, Thalie et Carondelet d'après un plan par C. A. de Armas daté le 4 septembre 1856 et déposé dans le bureau de O. de Armas notaire le 19 mars 1857 les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, mesure américaine comme suit

Lot No 2, trente trois pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Erato sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, et le No 3 trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face sur la dite rue Erato sur cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur. Lesquels terrains ont été achetés par le défendeur de Charles Lauer d'après un acte passé pardevant Abel Dreyfus notaire, daté le 6 mai 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 nov—23 30—7,14,21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.
**Mary Kane vs J. W. Albro.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,251—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, SAMEDI, 4 décembre 1886 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir

Un certain lot de terre situé dans le premier district de l'ilet No 319 neuf qui est borné par les rues Terpsichore, Liberté, Howard et Felicité Road, conformément à un plan dressé par T. Dunbar, voyer, le 1er avril 1848 et déposé en l'étude de A. Mazureau notaire en cette ville le lot numéro dix forme l'encoignure des rues Howard et Terpsichore et mesure trente deux pieds de face à la rue Howard par quatre vingt treize pieds de profondeur et de face à la rue Terpsichore entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2, 9 16 23 30—déc 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu le 11 novembre 1886, dans l'affaire No 19,134 ayant pour titre:

**Succession de Chas. Folds, Sr.**

il sera vendu à l'enchère publique pour du comptant par Chas. Folds Jr. l'administrateur de ladite succession, à la Bourse d'Encan Arcade le MERCREDI 15 décembre, à 2 P. M., la propriété décrite ci dessous à savoir

Deux terrains avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Septième District de cette ville, désignés comme lots Nos 25 et 26 dans l'ilet borné par les rues Zimple, Dublin, Madison et Quatrième, le lot No 25 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et le lot No 26 mesure 25 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Dublin, formant le coin des rues Zimple et Dublin
13 nov—5f en 30j

## JUGEMENT.

A TOUS CEUX QUE CELA CONCERNE.

LE JUGEMENT SUIVANT D'INTERDICTION contre John M G Parker ex maître de Poste à la Nouvelle-Orléans, a été rendu le 21 septembre 1886:

**Jugement.**

Commonwealth du Massachusetts—A une Cour d'Epreuve tenue à Cambridge dans et pour le Comté de Middlesex, le septième jour de septembre dans l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre vingt six (1886).

Sur la demande de D. Maria Farr et Catherine Tucke, pour la nomination d'un tuteur à John M. G. Parker de Lowell dans le dit comté de Middlesex, comme étant atteint de folie le dit John M. G. Parker ayant été notifié conformément à la loi de comparaître et donner les raisons pour lesquelles un tuteur ne serait pas nommé comparut et objecta à la demande, et maintenant que le 21me jour de septembre 1886, date fixée pour la continuation de l'affaire après examen complet de l'affaire au sujet de la dite demande, la Cour croit que le dit John M. G. Parker est frappé de folie et est incapable de s'occuper de ses affaires. Il est par conséquent décrété qu'un tuteur soit nommé pour la personne et les biens du dit John M. G. Parker, et que Edward M. Tucke et Percy Parker de Lowell dans le comté de Middlesex, soient nommés et mis les dits tuteurs le premier donnant sécurité conformément à la loi pour l'exécution des dites fonctions.

(Signé.) GEORGE M. BROOKS,
Juge de la Cour d'Epreuve.

Sur le jugement ci-dessus, le décret suivant a été rendu:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,227, Division C—affaire d'interdiction de John M G Parker, sur la pétition d'avoir des tuteurs nommés dans le Massachusetts reconnue.

**Ordre.**

Considérant les allégations et la prière de la dite pétition et documents annexés, que Edward M. Tucke et Percy Parker, de Lowell Mass., soient reconnus par cette cour comme les tuteurs de la personne et des biens de John M. G. Parker interdit, conformément, et en vertu d'un décret rendu par la cour d'Epreuve du comté Middlesex, Etat du Massachusetts, le 21me jour de septembre 1886; pourvu cependant, que cet ordre ne soit pas compris comme autorisant les dits tuteurs à prendre possession de ou de transférer de cette juridiction aucune propriété du dit interdit jusqu'à ce qu'avis ait été donné et telles preuves offertes à la satisfaction de la cour, que toutes les dettes dues par le dit Parker dans cet Etat ont été payées.

Nouvelle Orléans, 4 nov. 1886
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Copie exacte.
(Signé) JULES VIENNE, Député Greffier.

Toutes les personnes prévenues de ne pas avoir de relations d'affaires avec l'interdit, John M. G. Parker.

EDWARD M. TUCKE,
PERCY PARKER, Tuteurs.
6 nov—5 fois en 30j.

## SIGNAUX D'INCENDIE.

**SIXIÈME DISTRICT.**
(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Toléano.
4 Coin des rues Tolédano et Magasin
5 Coin des rues Prytanée et Tolédano
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo.
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de la rue Tchoupitoulas
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magasine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Ly et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magasine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavia.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Lowline.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

---

## VENTES A L'ENCAN

**VENTES PAR LE SHERIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.
**Vente par le Shérif civil, de propriété de valeur améliorée connue comme le No. 347 rue des Magasins.**

**Crescent Insurance Co., vs Samuel Levy.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,458—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain terrain, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, avec les bâtisses qui s'y trouvent, portant le numéro municipal "347," trois cent quarante sept de la rue des Magasins, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Erato, anciennement Melicerte et Thalie, anciennement Estelle, et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue des Magasins sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur.

Acquis par le défendeur par un achat de John J. Ward d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, jr., notaire en cette ville, le 9 février 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 nov—27—4 déc. 11,18,24 28

**Vente de Receveurs.**

R. F. LEAMEA VS. A. SAMUELS.—COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.—No. 11,167.

PAR ORDRE DE LA DITE COUR, EN date du 1er novembre 1886, les soussignés receveurs offrent en vente par le présent avis une vente privée au plus fort enchérisseur, l'établissement et les accessoires du "Enterprise Sash, Door & Blind Factory" situé au coin des rues Toulouse et Bassin dans la ville de la Nouvelle-Orléans comprenant en général les bâtisses de la fabrique, les bouilloires, pompes, machines, arbres de couche, outils, etc., etc., etc. le tout plus détaillé sur l'inventaire du dit établissement au Bureau de W. F. & D. C. Mellen, 10 rue Carondelet ou au bureau de Chas. S. Rice au No 46 rue St Charles, aussi le bail du terrain sur lequel est érigée la fabrique.

Les enchères pour l'achat de toute la propriété ou une partie de celle-ci seront reçues jusqu'à MERCREDI 15 décembre 1886. Toutes les ventes au dessous des enchères ci-dessus mentionnées seront au comptant et sujettes à l'approbation de la cour.

Les enchères peuvent être laissées indistinctement à l'un des Bureaux mentionnés ci-dessus ou avec les soussignés.

WM. F. & D. C. MELLEN
CHAS. S. RICE, solliciteurs.
F. H. WEST
THOS. HASAM, Receveurs.
27 nov—au 15 déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.
**David L. Weil vs Mme L. Conroy, administratrice, etc.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,589. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 4 (quatre) décembre 1886 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Orange, Camp, Race et Magazine et mesure trente pieds de face à la rue Orange sur une profondeur de soixante-cinq pieds entre lignes parallèles, le dit lot ou portion de terre est formé d'une portion du fonds de deux lots, situé à l'encoignure des rues Orange et Camp désignés par les numéros neuf et dix mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue Camp sur une profondeur et face à la rue Orange de cent vingt pieds. Etant la même propriété que feu Lawrence Conroy a acquise de Mme M. N. Kahle conformément à un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 5 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2 9 16 23 30—déc 4

## MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Etat de la Louisiane ex rel Léon Lavedan demandant une monition—No 18,307. Division E.

A tous ceux que le présent avis concerne, salut:

Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy shérif civil pour la paroisse d'Orléans le 28me jour d'août 1886 dans l'affaire de Léon Lavedan vs Gertrude Schwaner et son mari et Mlle Amalia Matilda Schwaner, No 18,307, Division E de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, d'après l'ordonnance par la dite Cour ordonnant au shérif civil de saisir publier et vendre la propriété ci après décrite, le dit shérif civil a adjugé la dite propriété à Léon Lavedan, le pétitionnaire et demandeur, comme étant le dernier et plus fort enchérisseur pour la somme de deux mille piastres comptant et le dit Léon Lavedan a demandé à cette Cour une monition, en vertu et conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 etc. des statuts révisés de 1870 de l'Etat de la Louisiane.

Donc dès maintenant toutes les personnes intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité ou illégalité quelconque dans les procédures publication descriptions et adjudication ou autres lesquelles la vente a été faite ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessements et annonces, époque ou genre de vente ou toute informalité dans l'ordre décret ou jugement de la Cour d'après lesquels la vente a été faite ou toute omission ou illégalité, ou toute autre défectuosité quelconque dans les formes; les personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles l'adjudication ou vente ainsi faite au dit Léon Lavedan ne serait pas confirmée et homologuée.

Attendu que le prix payé par le dit acquéreur Léon Lavedan est de deux mille piastres comptant.

La description de la propriété adjugée au détionnaire est comme suit:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation Washington et Quatrième désignés par les Nos quatre et cinq et mesurant chaque vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington sur cent onze pieds six pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Le dit terrain No quatre étant ainsi désigné (comme lot No quatre) d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 16 mars 1867, annexé à un acte passé par devant Joseph Cohn, ex-notaire, le 25me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq étant ainsi désigné comme lot No cinq d'après un plan dressé par L. H. Pilié voyer, le 9 novembre 1859 déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de W. H. Peters ex notaire.

Bureau du greffier, Cour Civile de district, Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1886.
Signé: HENRY L. LAZARUS,
Juge de la Cour Civile de District, Division E.
GEO. P. CAZELAR,
Député greffier de la Cour Civile de District.
Copie exacte:
GEO. P. CAZELAR, Député greffier.
8 oct—8, 5 f en 30 jours.

**ETAT DE LA LOUISIANE.**

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No 18,966.

Veuve Paul Magne demandant une monition.

ATTENDU que, conformément à un ordre de vente, rendu le 5 juillet 1886 par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de Charles Kilshaw, No 17,672 de la dite cour, Mather et Homes, encanteurs, ont annoncé la vente pour le 14 août 1880, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, ou Peters, Delaronde, Peters et la propriété Saulet désignée par la lettre "A" sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, daté le 20 juin 1876, annexé à un acte de Théo. Guyol, notaire, du 26 juin 1876, et mesurant 67 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Levée ou Peters, 63 pieds 11 pouces de face à la rue Delaronde, sur une profondeur de 456 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure adjacente à la propriété de A. Saulet, et 472 pieds 7 pouces sur la ligne inférieure vers la rue Flood; la dite portion de terre étant composée de tous les lots primitifs, Nos 8, 9, 25 et 26, et de 33 pieds sur 32 pieds du fond des lots 13, 14, 15 et 16; qu'à la dite vente la dite propriété a été adjugée à Apollonie Martin veuve de Paul Magne, pour la somme de $2700 qu'elle a entièrement payée.

Et attendu que d'après un ordre de saisie et de vente rendu le 18 janvier 1881, par la Cour Civile de District de cette paroisse dans l'affaire de Joseph H. Oglesby et Albert Baldwin, receveurs, vs. Mlle M. Fernandez No. 2055 de la dite cour, le shérif de cette paroisse a annoncé pour être vendue le 20 juin 1881, la même propriété mentionnée ci-dessus, qu'à la dite vente, la dite propriété a été adjugée à Charles Kilshaw pour le prix de $2000 comptant qu'il a payé en plein; et attendu que la dite Apollonie Martin, veuve Paul Magne, désirant se prévaloir des bénéfices de la loi relative aux monitions conformément aux sections 2370 à 2381 des Statuts Révisés, a fait application à cette cour pour une monition,

Donc, maintenant, que toutes personnes intéressées sont citées et sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou intérêt sur la dite propriété mentionnée ci-dessus, s'il y a informalité ou illégalité dans, avant ou après les deux ordres de vente mentionnés et dessus d'après lesquels les dites ventes ont été faites à savoir dans la succession de Charles Kilshaw et dans l'affaire ci-dessus de Joseph H. Oglesby et Albert Baldwin, receveurs, vs. Mlle M. Fernandez, ou s'il y a irrégularité ou illégalité dans l'estimation ou avis ou dans l'époque ou la façon dont la dite vente a été faite, ou toutes autres défectuosités quelconques dans les procédures ou dans les ordres ou dans l'exécution de ceux-ci. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la date de la première publication de cette monition, de faire connaître les raisons, si elles en ont, pour lesquelles la propriété décrite et dessus faites dans les deux cas ainsi cités plus haut ne devront pas être confirmées et homologuées par cette honorable Cour et le titre de la dite Apollonie Martin veuve Paul Magne à la dite propriété citée ci dessus ne serait pas déclaré parfait et complet.

Signé par moi et sous le sceau de cette Honorable Cour au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 21me jour d'octobre 1886.
HENRY L. LAZARUS, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
22 oct—3f en 30 j.

## INSTITUTION CURTO.

**Pensionnat et Externat.**
**Coin St Philippe et Prieur.**

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand approprié ... [illegible]

---

## VENTES A L'ENCAN

**PAR JAS P. GUINAULT.**

**PHARMACIE.**

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 décembre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin à l'encoignure des rues Claiborne et Commune—

Le fonds d'une pharmacie bien assortie et achalandée ainsi que les étagères, comptoirs, etc.
Conditions—Comptant.
N. B.—Les personnes désirant traiter à l'amiable s'adresseront sur les lieux. 1er déc—

**Vente positive pour cause de changement d'affaires.**

**VACHERIE.**

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 7 décembre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, sur la rue Washington à l'encoignure de la rue Dupré, un ilet après le second pont à l'écurie de Jean Marie Geleo.

La vacherie de M. Casimir Ernest dit Jean Tout, se composant de

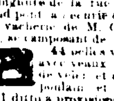

44 belles vaches laitières plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler et un taureau, 6 chevaux, 2 poulains et 1 mulet, 1 charrette à lait, 1 ditto à provisions, 80 têtes de volailles et 1 cochon.

Les harnais bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera divisée en deux lots et donnée aux deux plus forts acquéreurs, le plus fort des deux ayant le privilège de choisir celle de la rue ou celle du coffee-stand au marché des "Magasins".

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, de $50 à $100 six mois, et au-dessus de $100 un an de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
28nov—28 déc 1 au 7

**PAR B. ONORATO.**

ANNONCE JUDICIAIRE.
**Propriété de valeur dans le cinquième district**

Succession de William Johnson et épouse.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. No 19,007

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—VENDREDI, 31 décembre 1886, à midi et demi, à la Bourse d'Encan Barretta au débarcadère du bac du premier district Alger (5me district) en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour en date du 24 novembre 1886 il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite à savoir

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans le bourg Duverje, dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississippi et désigné comme le lot No 1 de l'ilet No 41 borné par les rues Newton, Franklin, Verret et Decatur et mesurant, au pied français 30 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 120 pieds et de face à la rue Franklin.

Conditions—Comptant. Actes de vente par devant Geo. C. Preot notaire aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux.
30 nov—30—déc 4 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.
**Compte à recevoir, Wagon, Buggy et autres articles.**

**Dans l'affaire de Henry Oertling vs ses créanciers.**
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E. No 17,672.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 11 décembre 1886, à 10 heures A M au local No 101 rue Julia, en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston juge de la dite cour, en date du 22 novembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite à savoir

Un lot de compte à recevoir, un buggy, un lot d'harnais, un lot de bois de wagon et autres effets, le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Condition—Comptant sur les lieux.
30nov—30—déc 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.
**Propriété de valeur dans le Premier District**

Succession de Wm. Gordon.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, No 18,880.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 11 décembre 1886 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier conformément à et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour Division D, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot actuellement en congé, daté le 4 août 1886, je vendrai la propriété décrite ci-après à savoir:

Un terrain désigné comme partie ou portion du lot No 19 dans l'ilet borné par les rues Lonia, Miro, Palmyre et Gasquet; la dite portion ou partie du dit No 19 mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses (No 130 Palmyre) et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et appartenant.

Conditions—Comptant
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire public aux frais des acquéreurs. Ceux-ci paieront au dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 p cent sera requis sur les lieux pour la vente.
6 nov—6 13 20 27—déc 4 11

**PAR J. V. GOURDAIN.**

## VENTE PEREMTOIRE.

**Propriétés de valeur améliorées et bien situées dans le**
Deuxième et Troisième Districts

Pour effectuer un partage parmi les héritiers.

**Succession de Martin Albert.**

PAR J. V. GOURDAIN encanteur—Bureaux No 79 rue Royale—SAMEDI 4 décembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-dessous, appartenant à la succession de Martin Albert à savoir:

1 Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville désigné par la lettre A dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Bourgogne, St Antoine et Remparts d'après un plan dressé par L. Surgi ingénieur civil, daté le 2 novembre 1868 d'après le dit plan le dit terrain forme l'encoignure des rues Kerlerec et Bourgogne et mesure, en mesure américaine 46 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 50 pieds 9 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles et face à la rue Bourgogne.

2 Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double, dans le même district et ilet que le terrain mentionné ci dessus et désigné par la lettre B sur le dit plan et mesurant, mesure américaine 31 pieds 2 pouces de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Ce terrain a une allée en commun de 2 pieds 8 pouces de large avec le lot 3 qui lui est adjacent.

3 Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant un cottage double dans le même district et ilet que le lot ci dessus, et désigné par la lettre C sur le dit plan et mesurant, mesure américaine, 28 pieds 5 pouces de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Ce terrain a une allée en commun de 2 pieds 8 pouces de large avec le lot B qui lui est contigu et une autre de 2 pieds 4 pouces de large en commun avec le lot D qui lui est aussi contigu.

4 Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et ilet que le lot ci dessus et désigné par la lettre D, sur le dit plan et mesurant, mesure américaine 21 pieds 4 pouces de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Ce terrain a une allée en commun de 2 pieds 4 pouces de large avec le lot C qui lui est adjacent et une allée simple sur la ligne la plus rapprochée de la rue des Remparts.

5 Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet que le terrain ci dessus et désigné par la lettre E sur le dit plan et mesurant, mesure américaine 13 pieds 2 pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 46 pieds 11 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

6 Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 2eme district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Dumaine, Tonti et Ste Anne mesurant 28 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de 51 pieds 9 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés portant hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1886, au dessus du prix de l'adjudication, et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux, sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
Nov 13—13 20 27—déc 4.

## MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans.
L'Etat sur la déposition de Camille E. Girardey demandant une monition.
ETAT DE LA LOUISIANE.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite en la ville de la Nlle Orléans le 8me jour du mois de septembre 1883 et encore le 24me jour du mois d'avril 1886, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre James Livingston, le Percepteur de taxes du second district ou du district inférieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorité dont il est revêtu par la loi a adjugé à Camille E. Girardey, le pétitionnaire ici, comme le plus offrant et le dernier enchérisseur, la propriété ci après décrite; et attendu que le dit Camille E. Girardey s'est adressé à cette Cour pour qu'une monition soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte 95, approuvé le 10 mars 1870, des Statuts révisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes ici intéressées sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans à faire valoir si elles en ont aucun droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures ou dans la publication, description et adjudication ou après lesquelles les ventes se sont faites, ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessements, notices, demandes, annonces, époque ou genre de la vente à laquelle le pétitionnaire a été devenu l'acquéreur ou toute autre défectuosité, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Attendu qu'à la première vente de la dite propriété, le prix payé a été de vingt trois dollars quatre vingt douze et qu'à la seconde vente de ladite propriété le prix a été de quarante cinq dollars et que le dit prix a été payé comptant par ledit Camille E. Girardey.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ enregistrée au bureau des transferts de cette paroisse, livre 120 page 486 et livre 122 page 955: treize terrains dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilet 452, borné par les rues Canal, Douane, Rendon et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos de 5 à 17 inclusivement, et mesurant ensemble 308 pieds 1 pouce et quatre lignes de façade rue du Canal étant tout la même façade du carré rue du Canal, sur 173 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade sur l'avenue Hagan, et de semblable profondeur et façade à la rue Rendon.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1886. Signé N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'hon A. L. Tissot, juge de la dite cour; Division A, actuellement en congé.
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Sous Greffier.
26 oct—3 10 17 24 26 nov

---

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR HENRY STERN & CO.**

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui VENDREDI 3 décembre 1886, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 3 déc—

**PAR HOEY & O'CONNOR.**

ANNONCE JUDICIAIRE.
**Actions du N. O. Warehouse Co.**

Gidiere Day & Co. vs. leurs créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No. 13,506.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI 4 décembre 1886, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 19 novembre 1886 il sera vendu à l'encan tous les droits, titres et intérêts des dits insolvables et de vingt cinq (25) actions du fonds capital de la New Orleans Warehouse Company.
Conditions—comptant.
23 nov—23 27—déc 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.
**Grande Vente à l'Encan**
—DE—
**Propriétés foncières à Carrollton.**
**Emplacement de choix dans les principales rues**

Et un emplacement d'affaires sur le Chemin du Bayou, dans le Second District.

**Succession de Louis Gardon.**

No 18,295.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 18 décembre 1886 à midi à la Bourse d'encan de l'Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez dans la ville de la Nlle Orléans en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée le 11 octobre 1886, il sera vendu à l'encan pour compte de la succession de Louis Gardon les propriétés suivantes, savoir:

**Propriété dans le Second District.**

1° Un lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par le **Chemin du Bayou**, la rue du **Quartier**, **Remparts** et la rue **St-Claude** [illegible] 30 pieds de face au chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations [illegible] en une forge faisant face au chemin du Bayou et occupée par une échoppe de forgeron; elle porte le numéro 183 Chemin du Bayou.

**Propriété dans le Septième District.**

2° [illegible] rues **Hampson**, **Seconde**, **Dublin**, [illegible] **coin de Carrollton Avenue et de la rue Hampson** [illegible] **à un étage dont le coin est occupé par un débit de rafraîchissements.** [illegible] **cottage en bois à un étage**, et [illegible]

4° Un lot de terre avec les édifices et améliorations [illegible] **Dublin**, **Seconde et Burthe, et Carrollton Avenue**, [illegible] **et forment le coin des dites rues.** [illegible] **Seconde** [illegible] **à un étage** [illegible] fait face à Carrollton Market.

5° **Un terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans la [illegible] **propriété précédemment décrite** [illegible] **une écurie en bois, ouverte,** etc.

6° **Une partie de terrain** [illegible] **Deuxième, Burthe, Jefferson et Cambronne** [illegible] **coins des dites rues** [illegible] **trois maisons en bois à un étage.**

7° **Deux terrains** avec toutes les bâtisses [illegible] **une bâtisse en bois, à un étage**

8° **Cinq terrains** [illegible] Nos 13, 14, 15, 16 [illegible] **Jefferson** [illegible] **Jefferson** et **Burthe**. [illegible]

9° **Un terrain** [illegible] **Levée, Seconde, Madison, Cambronne** [illegible] **une grande bâtisse en bois à deux étages** [illegible]

10° **Trois terrains** [illegible] **Levée, Monroe, Quatrième et Marie** [illegible]

Le terrain No 23 mesure 28 pieds 10 pouces 10 lignes de face à la rue Levée 105 pieds 1 ligne de profondeur sur la limite du terrain No 24, et 86 pieds 5 lignes sur la limite du terrain No 24 et 22 pieds 5 pouces de largeur dans le fond [illegible] **une maison en bois à deux étages**, [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant [illegible] **deux ans** [illegible] 8 pour cent [illegible] de 5 pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées.

Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Ernest Commagere, notaire 140 rue Magazine, aux frais des acquéreurs.
16 nov—16 27—déc 4 11 18

**PAR W. J. HODGSON.**

ANNONCE JUDICIAIRE.
**Propriété à deux corps de logis, No. 1075 rue Tchoupitoulas entre Tolédano et l'Avenue de la Louisiane.**

**Succession de Mme Louise Gort Renz**

A L'encan à des conditions faciles.

PAR W. J. HODGSON encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 décembre 1886, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" en date du 8 novembre 1886, Dossier No 18,998 pour le compte de la succession de Mme Louise Gort femme décédée d'Edward Renz, à l'encan il sera vendu—

Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet [illegible] Tchoupitoulas, [illegible] mesurant 35 pieds [illegible] rue Tchoupitoulas sur [illegible] ligne du bas, près de la rue Tolédano, de 50 pieds 10 pouces et 5 lignes [illegible] de 2 pieds 2 lignes et puis une seconde profondeur de 59 pieds 11 pouces et 6 lignes et une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne près de l'Avenue de la Louisiane sur une largeur dans le fond de 36 pieds le tout plus ou moins, au pied américain, d'après un plan de Williams & Pattou, architectes et voyers et déposé à la Bourse d'encan pour référence.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux corps de logis et à un étage couverte en ardoises, connue par le No 1075 rue Tchoupitoulas, en usage comme salon de barbe et résidence ayant ensemble huit à dix chambres, cuisine, cuve, etc., et peut produire un loyer de $30 par mois.

Conditions—Une moitié comptant et le reste à un an avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garanties, 10 pour cent comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant W. H. Pascoe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 nov—10 14 21 28 déc 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

A LA BOURSE D'ENCAN ARCADE—MARDI, 7me jour de décembre 1886, à 2 heures P. M., en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu le 5me jour de novembre 1886 dans l'affaire No 15,199—Succession de Léonville Auguste—il sera vendu à l'encan par l'administrateur de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Propriété connue par le numéro 235 1/2 rue St. Philippe entre Claiborne et Robertson, étant un lot (avec les améliorations qui s'y trouvent) mesurant 15 pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur à peu près de 105 pieds, entre lignes parallèles.
Condition—Comptant.
6nov—5f en 30j.

---

L'Abeille de la ...
VENDREDI 3 ...
VAP...
COMPAGNI...
Pour Asi...
RED ST...
CHEMINS...
Chemin de F...
LOUISVILLE, ...
TEXAS ...
FEUILL...
LE NO...
JULES DE...
TROISI...